



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nref : sgal/ch

Paris, le 19 janvier 2021

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : demande urgente d'audience concernant l'Éducation physique et sportive

Monsieur le Ministre,

Dès la phase de déconfinement progressif au mois d'avril 2020, le SNEP FSU a porté plusieurs exigences dans le but de répondre aux enjeux de santé publique. Les objectifs étaient de permettre la continuité des pratiques physiques, sportives et artistiques et la poursuite des apprentissages dans une école ouverte pour lutter contre les inégalités. Ces exigences simples visaient la constitution de demi-groupes pour tous les enseignements d'EPS afin de faciliter le respect des mesures sanitaires édictées et la protection renforcée des personnels face à des élèves non masqués lors des pratiques.

Nous n'avons pas été entendus et nous sommes maintenant confrontés, en dehors de tout élément permettant de le justifier, à l'interdiction des pratiques en milieu couvert et ce, en plein hiver !

A ce jour, sauf erreur de notre part, aucun bilan scientifique n'a été réalisé concernant une contamination plus importante en éducation physique et sportive. Et tout porte à croire, selon vos déclarations, qu'il y a peu de contaminations à l'école et que le taux de fermeture d'établissements ou de classes est faible (30 fermetures d'établissements et 100 fermetures de classes à ce jour). La décision est donc incompréhensible, surtout au regard de toutes les études qui pointent la nécessité de l'activité physique pour les jeunes, renforcée par la crise de la Covid-19.

Cet état de fait nous place, à certains endroits, face à l'impossibilité de programmer des cours d'EPS et à une mise à l'arrêt total de toute pratique pour les élèves alors même que tout démontre qu'elle est absolument nécessaire. Les conditions qui sont les nôtres dorénavant nous place devant de grandes responsabilités puisque seuls les enseignants d'EPS sont à même de juger la possibilité ou non de faire cours en extérieur en fonction des conditions sécuritaires, météorologiques et de la possibilité de répondre aux mesures sanitaires.

Cette période transitoire que nous espérons la plus courte possible ne saurait se terminer par un retour à la normale avec des classes entières sans courir le risque d'une nouvelle interdiction.

Aussi, nous souhaiterions le plus rapidement possible, pouvoir échanger avec vous sur la situation présente et se projeter sur l'avenir dans un contexte pandémique toujours évolutif.

Vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Benoît HUBERT
Secrétaire Général